

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Adresse électronique: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET SÉCURITÉ

371^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

25 AVRIL 2013

PSC/PR/COMM.(CCCLXXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 371^{ème} réunion tenue le 25 avril 2013, a adopté la décision qui suit sur la situation au Mali:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur les derniers développements de la situation au Mali, ainsi que des déclarations faites par les représentants du Mali, de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Mauritanie, de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne (UE) et des Nations unies. Le Conseil **prend également note** des déclarations des représentants des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et du Rwanda, en leur qualité de membres du Conseil de sécurité des Nations unies;
2. **Se félicite** des avancées qui continuent d'être enregistrées dans le règlement de la crise multidimensionnelle que connaît le Mali et de la mobilisation continue de la communauté internationale en appui à ce pays. À cet égard, le Conseil **se réjouit** de la tenue à Bamako, le 19 avril 2013, de la 4^{ème} réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, et **fait siennes** les conclusions de cette importante réunion;
3. **Note avec satisfaction** les progrès qui continuent d'être accomplis dans la sécurisation et la stabilisation du nord Mali. Le Conseil **encourage** les autorités maliennes à accélérer le redéploiement de l'administration dans les territoires libérés, ainsi que la réhabilitation des infrastructures de base, afin de créer un environnement propice au retour à une vie normale, ainsi qu'au rapatriement et à la réinstallation des populations réfugiées et déplacées. Le Conseil **rappelle** la nécessité urgente de poursuivre et d'intensifier l'assistance humanitaire aux populations affectées;
4. **Réaffirme** son exigence du désarmement inconditionnel de toutes les entités non-étatiques au Mali, en particulier le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), et de l'affirmation par ce groupe de son attachement au respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, comme préalable à sa participation au processus politique. Le Conseil **souligne** l'impératif du déploiement de l'armée et de l'administration maliennes à Kidal et dans toute autre localité où ce processus n'a pas encore été mené à bien. Le Conseil **apporte son plein appui** à l'initiative du Groupe de soutien et de suivi de charger un groupe composé de l'UA, de la CEDEAO, des Nations unies et de l'UE, sous la conduite du Représentant spécial de la Présidente de la Commission et Chef de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi, de trouver une solution rapide à la situation préoccupante qui prévaut à Kidal;

5. **Exhorte** l'ensemble des parties prenantes maliennes à respecter scrupuleusement les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Le Conseil **se félicite** du déploiement d'un premier groupe d'observateurs des droits de l'homme de l'UA et de la CEDEAO, et **encourage** les deux organisations à parachever rapidement le déploiement au Mali de la totalité des 50 observateurs prévus;

6. **Réaffirme son appui** aux autorités de la transition. Le Conseil **note avec satisfaction** les avancées enregistrées dans la mise en œuvre par les autorités maliennes de la Feuille de route de la Transition, en particulier la mise en place de la Commission Dialogue et Réconciliation (CDR) et la nomination de l'ensemble de ses membres. Le Conseil **exhorte** le Gouvernement malien à prendre les mesures nécessaires, en vue de permettre à la CDR d'entamer au plus vite l'action attendue d'elle. Le Conseil **demande** à la Commission, en collaboration avec la CEDEAO, d'aider à la mobilisation d'un appui technique et financier à la CDR;

7. **Prend note** de la volonté affirmée des autorités maliennes de transition d'organiser les élections au mois de juillet 2013, et **félicite** le Gouvernement malien pour les efforts qu'il déploie à cet effet. Le Conseil **souligne la nécessité** de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la crédibilité du processus électoral et des résultats du scrutin, afin d'éviter des conflits postélectoraux de nature à compromettre les avancées enregistrées. Le Conseil **demande** à la Commission de prendre rapidement les dispositions nécessaires pour appuyer le processus électoral et de dépêcher, dans les meilleurs délais possibles, une mission d'observation électorale. Le Conseil **encourage également** le Groupe des Sages à entreprendre une mission d'évaluation de la situation dans la période pré-électorale;

8. **Se félicite** de l'organisation par la Commission, à Nouakchott, le 17 mars 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du communiqué de sa 353^{ème} tenue le 25 janvier 2013, de la réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, qui a, entre autres, permis de convenir de mesures visant à faciliter l'exécution du mandat de la MISMA. Le Conseil **se félicite également** de la tenue à Bamako, le 18 avril 2013, dans le prolongement des conclusions de la réunion de Nouakchott, de la première réunion des chefs des services de sécurité et de renseignement de la région sahélo-saharienne. Le Conseil **encourage** la Commission à poursuivre et à intensifier les efforts ainsi engagés, avec l'appui du Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et du Comité des Services de Renseignement et de Sécurité africains (CISSA);

9. **Rappelle** le communiqué PSC/PR/COMM.(CCCLVIII) adopté lors de sa 358^{ème} réunion tenue le 7 mars 2013, dans lequel le Conseil a marqué son soutien à la transformation de la MISMA en une opération des Nations unies et indiqué les paramètres qui devraient être pris en compte en vue d'assurer le succès de ce processus et la mise en œuvre réussie du mandat de la Mission envisagée des Nations unies. Le Conseil **se félicite** des initiatives prises dans le cadre du suivi des paragraphes pertinents de son communiqué précité, notamment les différentes communications envoyées au Secrétaire général des Nations unies, ainsi que la lettre conjointe

des Présidents des Commissions de l'UA et de la CEDEAO au Président du Conseil de sécurité des Nations unies. À cet égard, le Conseil **souligne** que tout règlement durable de la crise au Mali requiert impérativement une implication forte de l'Afrique et une collaboration et coordination étroites entre les organisations africaines concernées, notamment l'UA et la CEDEAO, ainsi que les pays du champ et les partenaires internationaux, en particulier les Nations unies. Le Conseil **rappelle** la pertinence des paramètres énoncés dans son communiqué du 7 mars 2013;

10. **Note avec préoccupation** que l'Afrique n'a pas été adéquatement consultée dans la rédaction et le processus consultatif qui ont conduit à l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, autorisant le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour prendre la relève de la MISMA, et **souligne** que cette situation n'est pas conforme à l'esprit du partenariat que l'UA et les Nations unies se sont employées à bâtir au cours des dernières années sur la base des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Le Conseil **note en outre** que la résolution ne prend pas adéquatement en compte les jalons posés par les acteurs africains, lesquels ont permis le lancement de la médiation conduite par la CEDEAO, l'adoption de la Feuille de route de transition et la mobilisation de l'appui de la communauté internationale à travers le Groupe de soutien et de suivi. Le Conseil **note aussi** que la résolution ne prend pas en compte les préoccupations formellement exprimées par l'UA et la CEDEAO et les propositions par elles soumises dans un esprit constructif pour faciliter un soutien international coordonné aux efforts en cours des acteurs maliens;

11. **Exprime la gratitude** de l'UA au Président Alassane Dramane Ouattara de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la CEDEAO, ainsi qu'aux Présidents Blaise Compaoré du Burkina Faso et Goodluck Jonathan du Nigéria, respectivement Médiateur et Médiateur associé de la CEDEAO dans la crise malienne, pour leur engagement dans la recherche d'une solution durable au Mali et **les encourage** à poursuivre leurs efforts;

12. **Réitère son appréciation** aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police à la MISMA, et **présente ses condoléances** au Gouvernement de la République du Tchad à la suite des pertes enregistrées dans les rangs de son contingent;

13. **Rend hommage** au Représentant spécial et chef de la MISMA, l'ancien Président Pierre Buyoya, à son adjoint, l'Ambassadeur Cheaka Touré, au Commandant de la Force, le Général Abdul Qadir, et au chef de sa composante police, le Général Jean Baptiste Tine, ainsi qu'à l'ensemble des personnels civils et militaires de la Mission, pour leurs efforts soutenus et contribution remarquable à la promotion de la paix, de la sécurité et de la réconciliation au Mali. Le Conseil **exprime son plein appui** à la demande pertinente faite par la Présidente de la Commission pour que la nomination de l'ancien Président Pierre Buyoya au poste de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Mali et chef de la MINUSMA soit dûment examinée. Le Conseil **lance un appel pressant** pour que le Commandant de la

Force de la MISMA et le Chef de sa composante police soient des ressortissants africains pour assurer la continuité et l'efficacité requises;

14. **Réitère l'impératif** d'une solidarité continue de l'Afrique avec le Mali et l'importance que revêt l'action africaine en vue du règlement durable de la crise malienne, et **demande** à la Présidente de la Commission, ainsi qu'à la CEDEAO et au Président de sa Commission, de continuer à jouer le rôle qui leur revient dans l'appui au Mali, y compris en ce qui concerne le processus politique, le dialogue et la réconciliation nationale, les élections et la mobilisation, en coordination avec le Secrétaire général des Nations unies, du soutien de la communauté internationale, à travers le Groupe de soutien et de suivi;

15. **Demande** à la Présidente de la Commission de finaliser, en consultation avec le Gouvernement du Mali, ainsi qu'avec la CEDEAO et les Nations unies, en leur qualité de coprésidents du Groupe de soutien et de suivi de la situation au Mali, l'organisation et la tenue à Bamako de la 5^{ème} réunion du Groupe, au cours du mois de juin prochain;

16. **Demande en outre** à la Présidente de la Commission, en consultation avec le Président de la Commission de la CEDEAO, de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue d'un atelier pour tirer les leçons sur le rôle de l'Afrique dans le règlement de crise au Mali, en vue de renforcer dans l'avenir la coordination entre les différents acteurs concernés, ainsi que pour l'opérationnalisation, en temps utile, du Bureau conjoint UA-CEDEAO au Mali. À cet égard, le Conseil **demande** à la Présidente de la Commission de l'UA, en consultation avec la CEDEAO et le Gouvernement malien, de lui soumettre, dans un délai de deux mois, un rapport sur les modalités de la poursuite et du renforcement de la contribution des deux organisations, y compris des options sur une collaboration et une coordination renforcées, après la transformation de la MISMA en MINUSMA;

17. **Décide** de rester activement saisi de la situation.